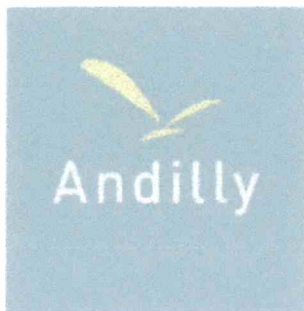




ARRÊTÉ PERMANENT DU MAIRE

PORTANT ETABLISSEMENT DE L'INVENTAIRE COMMUNAL DES POINTS D'EAU INCENDIE (PEI) CONCOURANT A LA DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Le Maire d'Andilly (Val-d'Oise),

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-2, L.2213-32, L.2225-1 à L.2225-4 et R.2225-1 à R.2225-10 ;

Vu le décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de défense extérieure contre l'incendie ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2017-0014 du 28 février 2017 portant approbation du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) du Val-d'Oise ;

Vu le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie du Val-d'Oise annexé audit arrêté préfectoral ;

Considérant qu'en application des articles L.2225-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, la défense extérieure contre l'incendie est placée sous l'autorité du maire ;

Considérant qu'il appartient au maire d'assurer l'existence, la suffisance, la disponibilité et le suivi des points d'eau incendie implantés sur le territoire communal ;

Considérant que le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie prévoit que le maire établit et tient à jour l'inventaire des points d'eau incendie de la commune ;

Considérant que la commune d'Andilly utilise l'application départementale REMOcRA, mise à disposition par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Val-d'Oise, permettant la gestion, le suivi et l'actualisation permanente des caractéristiques des points d'eau incendie ;

Considérant que cette application constitue le référentiel opérationnel partagé entre la commune et le SDIS du Val-d'Oise pour la connaissance de l'état et de la disponibilité des points d'eau incendie ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent arrêté a pour objet d'arrêter l'inventaire des points d'eau incendie (PEI) concourant à la défense extérieure contre l'incendie sur le territoire de la commune d'Andilly.

Cet inventaire comprend l'ensemble des points d'eau incendie publics et privés reconnus au titre du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

ARTICLE 2 : INVENTAIRE COMMUNAL

L'inventaire communal des points d'eau incendie est annexé au présent arrêté.

Il recense l'ensemble des points d'eau incendie publics et privés reconnus au titre du Règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Pour chaque point d'eau incendie sont notamment précisés : son numéro d'identification ; sa localisation ; sa nature ; ses caractéristiques hydrauliques ; son propriétaire ou gestionnaire ; son état de disponibilité.

L'inventaire communal des points d'eau incendie est enregistré dans l'application REMOcRA. Les données enregistrées dans REMOcRA constituent le référentiel communal de gestion des points d'eau incendie en particulier concernant l'état de disponibilité de chaque PEI.

ARTICLE 3 : MISE A JOUR DE L'INVENTAIRE

Conformément au RDDECI du Val-d'Oise, la commune assure la mise à jour de l'inventaire des points d'eau incendie.

Toute création, suppression, modification des caractéristiques techniques ou évolution de l'état de disponibilité d'un point d'eau incendie fait l'objet d'une actualisation dans l'application REMOcRA.

Ces mises à jour valent actualisation permanente de l'inventaire communal et ne nécessitent pas l'adoption d'un nouvel arrêté municipal.

ARTICLE 4 : DISPONIBILITE DES POINTS D'EAU INCENDIE

La commune renseigne dans REMOcRA toute indisponibilité temporaire ou définitive des points d'eau incendie dès qu'elle en a connaissance.

Après réalisation des travaux ou des opérations de maintenance nécessaires, leur remise en service est enregistrée dans les mêmes conditions.

Les informations ainsi actualisées sont immédiatement accessibles au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Val-d'Oise.

ARTICLE 5 : TRANSMISSION

Le présent arrêté est transmis :

- à Monsieur le Préfet du Val-d'Oise ;
- au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Val-d'Oise.

ARTICLE 6 : EXECUTION

Madame la Directrice Générale des Services, les services municipaux concernés et les autorités compétentes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : PUBLICITE

Le présent arrêté sera publié ou affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune d'Andilly.

Fait à Andilly, le 21 juillet 2026

Le Maire,

Alexandre LEGAL



Caractère exécutoire

Le Maire certifie que le présent arrêté a été transmis à la Sous-Préfecture au titre du contrôle de légalité le ...21/07/2026.....

Acte publié par voie numérique sur le site internet de la Ville le ...21/07/2026.....

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans le délai de deux mois, à compter de sa publication.

Alexandre LEGAL

Le Maire

ANNEXE A L'ARRETE N°2026-29
LISTE DES POINTS D'EAU INCENDIE DE LA COMMUNE D'ANDILLY (95)

N° PEI	Type de PEI	Adresse / localisation	Coordonnées GPS (Latitude / Longitude)	Débit ou capacité utile	Ressource alimentant le PEI	Observations
950140001	PI	2 Rue Gaetan Pirou (angle rue Charles de Gaulle)	49,000769 / 2,2951532	60	reseau AEP	
950140002	BI	2 Rue du Président Paul Doumer	48,6880894 / 0,8855944	60	reseau AEP	
950140003	BI	8 Ruelle Gouffé	49,0032024 / 2,3001687	60	reseau AEP	
950140004	PI	16 Rue du Président Paul Doumer	49,0045484 / 2,294512	60	reseau AEP	
950140005	PI	Place Louis Jean Finot (angle rue Charles de Gaulle)	49,0049158 / 2,2987133	60	reseau AEP	
950140006	BI	1 Rue René Cassin (angle rue Aristide Briand)	49,0059731 / 2,3014837	60	reseau AEP	
950140007	PI	6 Rue de l'Eglise (angle rue Aristide Briand)	49,003746 / 2,3047652	60	reseau AEP	Remplacé juillet 2026
950140008	PI	3 Rue de l'Eglise (à coté de l'entrée de la Clinique des Orchidées)	49,0044363 / 2,3016483	60	reseau AEP	
950140009	BI	Sentier de la petite cavée (angle rue de la Sonette)	49,00257754 / 2,3056097	60	reseau AEP	
950140010	PI	7 Rue Ernest Taiclet (angle sentier des Bas Boutrous)	48,9982313 / 2,3041566	60	reseau AEP	Remplacé 2024
950140011	PI	3 Avenue des Cures	48,9960734 / 2,2975393	60	reseau AEP	Remplacé juillet 2026
950140012	PI	10 Avenue des Cures	48,9966026 / 2,2961748	60	reseau AEP	
950140013	PI	7 Avenue des Cures	48,9971636 / 2,2948871	60	reseau AEP	
950140014	PI	11 Avenue des Cures	48,9976503 / 2,2936417	60	reseau AEP	Remplacé en 2020
950140015	BI	17 Rue Arnauld d'Andilly (angle Rue des Rondeaux)	49,005589 / 2,2957415	60	reseau AEP	
950140016	BI	14 Rue Aristide Briand (angle chemin de la Paille)	49,0044979 / 2,304547	60	reseau AEP	
950140017	PI	8 allée de l'Orme À la Garde	48,9983825 / 2,2944462	60	reseau AEP	Remplacé juillet 2026
950140018	PI	15 Route de Montmorency		60	reseau AEP	
950140019	PI	30 bis Rue Gaetan Pirou	48,9991935 / 2,29956	60	reseau AEP	Remplacé juillet 2026
950140020	PI	45-47 Avenue des Huit Arpents (face allée des Vergers)	49,002488 / 2,2959626	60	reseau AEP	
950140021	BI	Rue Jean Finot (angle allée du Clos David)	49,003885 / 2,2995905	60	reseau AEP	
950140022	BI	11 Avenue des Huit Arpents	48,9977299 / 2,2981052	60	reseau AEP	Remplacé 2024
950140023	BI	2 route de la Berchère (entrée de la nouvelle résidence)		60	reseau AEP	Création 2025
950140024	PI	17 Avenue des Cures	48,9983082 / 2,2928554	60	reseau AEP	
950140025	PI	77 Route de la Croix Blanche	49,0107447 / 2,3041596	60	reseau AEP	
950140026	PI	28 Allée de l'Orée du Bois	49,0085816 / 2,3094493	60	reseau AEP	
950140027	PI	ZAC DE LA BERCHERE - Route de la Berchere (devant le Résidhotel)	49,0076999 / 2,3115713	60	reseau AEP	
950140028	PI	6 Ruelle Gouffé	49,0004669 / 2,3003963	60	reseau AEP	
950140029	PI	12 Rue des Commailles	49,001901 / 2,2981814	60	reseau AEP	
950140030	PI	6 Route de la Berchère (coté impairs)	49,0096503 / 2,3106385	60	reseau AEP	
950140031	PI	50 Rue des Maquignons	48,9965466 / 2,291006	60	reseau AEP	
9501401023	PI	CCAS ENGIE - Rue de l'Eglise		60	reseau AEP	PRIVE
9501401032	BI	Clinique Les Orchidée - Rue de l'Eglise		60	reseau AEP	PRIVE

Accusé de réception en préfecture
095-219500147-20260721-ARRETE2026-29-AU
Date de télétransmission : 21/07/2026
Date de réception préfecture : 21/07/2026